

## **Déclaration d'Ottawa sur la surveillance de masse au Canada**

*L'époque qui s'annonce sera marquée par les mégadonnées et l'omniprésence de la surveillance. Nous savons :*

- Que les gouvernements et les entreprises privées font systématiquement la cueillette et le tri d'énormes quantités de données personnelles pour des raisons variées allant de la sécurité nationale à la commercialisation;*
- Que le ciblage et le profilage des individus et des groupes en fonction de la race, de l'ethnie, de l'opinion politique et religieuse, de la classe sociale, du genre, de l'orientation sexuelle et du handicap est pratique courante;*
- Que les lois et les règlements de protection de la vie privée et des données personnelles sont régulièrement contournés, sapés ou enfreints, qu'ils sont insuffisants pour faire respecter le droit à la vie privée et le droit à l'information à notre époque de mégadonnées et de surveillance omniprésente.*

*Nous sommes d'accords pour affirmer:*

*1. Que tous les paliers de gouvernements du Canada sont tenus de respecter pleinement la Charte canadienne des droits et libertés, y compris le droit à la vie privée, la liberté de pensée, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté d'association et de réunion pacifique, et la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives.*

*2. Que tout projet de modification aux libertés, au droit à l'information et au droit à la vie privée doit être présenté, justifié et débattu dans la transparence. Aucune modification au droit à la vie privée, au droit à l'information de même qu'aux lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ne devrait être insérée dans un projet de loi omnibus ou autrement camouflée au sein d'un projet de loi portant sur d'autres sujets.*

*3. Que l'extension des régimes dit d'«accès légal» permettant aux organismes publics de recueillir et/ou d'acheter et de stocker des données personnelles sans devoir obtenir d'autorisation et sans forme de supervision doit être arrêtée. Que toute modification de ce type doit être soumise à un examen visant à démontrer sa nécessité, sa proportionnalité, sa minimalité et son efficacité, le fardeau de la preuve incombant à l'État dans chacun des cas. En outre, les failles de sécurité dans les systèmes de communication doivent être corrigées plutôt qu'exploitées par les organismes publics.*

4. *Que les pouvoirs des commissaires à la protection de la vie privée, tant au niveau fédéral que provincial, devraient correspondre au statut quasi-constitutionnel des lois de protection des renseignements personnels. Les commissaires devraient donc jouir de pouvoirs étendus, d'un financement et d'un personnel permettant de réaliser des enquêtes, de donner suite aux plaintes, de poursuivre et de mettre à l'amende les organismes publics et entreprises privées qui enfreignent la loi.*

5. *Que les services de sécurité, de renseignement, de police et de douane doivent être soumis à une réglementation, une autorisation judiciaire, une transparence et une reddition de comptes adéquates. Bien qu'il puisse être nécessaire pour un gouvernement de tenir des choses secrètes et de conduire des activités dans le secret, cela ne signifie aucunement que ces dernières doivent être régies par des lois secrètes ou des exceptions à la loi. En particulier :*

- *Que les organismes publics doivent divulguer entièrement les définitions légales des termes employés pour effectuer de la surveillance, le type de données qu'ils recueillent et les justifications complètes de la surveillance et de la cueillette de données.*
- *Que le gouvernement doit reconnaître publiquement tous les traités, accords et protocoles qui exigent le partage de données, affectent la libre circulation et la sécurité personnelle ou mettent la surveillance de l'État canadien au service d'autres états souverains, d'autres organisations internationales ou du secteur privé.*
- *Que le gouvernement doit mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête O'Connor sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar<sup>1</sup>, y compris la mise en place de mécanismes intégrés de supervision et d'examen.*

6. *Que la négociation de tout nouveau traité, accord ou protocole international, y compris dans le cas d'un accord commercial international, qui pourrait avoir une incidence sur le droit à l'information et le droit à la vie privée, doit être transparente, conforme à la Charte et aux lois sur les renseignements personnels, en plus de faire l'objet d'un examen minutieux de la part du public et du parlement et si nécessaire de la Cours suprême.*

7. *Qu'un processus complet, transparent et ouvert à la participation du public doit commencer à bâtir un cadre juridique détaillé pour les libertés et les droits relatifs à l'information et à la vie privée, reposant sur la Charte et reconnaissant la*

---

<sup>1</sup> [Rapport sur les événements concernant Maher Arar, 2006.](#)

*réaffirmation par les Nations Unies du droit à la vie privée comme droit fondamental de l'être humain.*<sup>2</sup>

**Les signataires:**

Prof. David Murakami Wood, Dr. Jonathan Obar, Prof. David Lyon, Prof. Ron Deibert, Prof. Michael Geist, Prof. Andrew Clement, Prof. Leslie Shade, Prof. Benjamin Goold, Dr. Monia Mazigh, Prof. Cindy Blackstock, Dr. Yasmeen Abu-Laban, Prof. David Grondin, Prof. Lisa Austin, Prof. Colin Bennett, Prof. Elena Razlogova, Prof. Christine Bruckert, Prof. Gabriella Coleman, Dr. Andrea Slane, Prof. Teresa Scassa, Prof. David Phillips, Prof. Maritza Felices-Luna, Prof. Martin French, Prof. Ian Goldberg, Prof. Randal Marlin, Prof. Laureen Snider, Prof. Valerie Steeves, Prof. Lori Stinson, Prof. Bryan Sacks, Prof. Dwayne Winseck, Prof. Benjamin Muller, Shawna Finnegan, Nadim Kobeissi, Sharon Polsky, Steve Chapman, Mathieu Gauthier-Pilote, Annette DeFaveri, Philippe Frowd, Dr. Brenda McPhail, Jennifer Barrigar, Ozgun Topak, Dr. Adam Molnar, Elizabeth May MP, Prof. Karim Benyeklef, Prof. Stephane Lemay-Langlois, Prof. Serge Proulx, Jacob Appelbaum, Bill Robinson, Prof. Peter Jones.

Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (ICLMG), OpenMedia.ca, B.C. Civil Liberties Association, National Council of Women of Canada, Surveillance Studies Centre at Queen's University, Amnesty International Canada, Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic, FACIL, Privacy and Access Council of Canada, National Council of Canadian Muslims, Privacy International, North American Association of Independent Journalists, Free Dominion, B.C. Library Association, B.C. Freedom of Information and Privacy Association, Pirate Party of Canada, Canadian Civil Liberties Association, Green Party of Canada, Ontario Humanist Society, John Wunderlich & Associates, Inc, Canadians Defending Democracy, Canadian Gamers Organization, TagMeNot.

**Vivre à nu:**

*Cette déclaration a été conçue à l'occasion du lancement de l'ouvrage [Vivre à nu: la surveillance au Canada](#), durant [l'atelier sur les politiques de surveillance](#). Cet événement a réuni à Ottawa, au Canada, les 9 et 10 mai 2014, un groupe international d'universitaires et de militants afin de débattre des différentes stratégies politiques, juridiques, sociales et technologiques pour contester la surveillance de masse, protéger les libertés civiles et promouvoir les droits démocratiques.*

---

<sup>2</sup> [Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU](#) le 18 décembre 2013. 68/167. Le droit à la vie privée à l'ère du numérique.